



**L'ŒUVRE  
DU  
MARÉCHAL**

DEUX ANNÉES DE  
GOUVERNEMENT

ÉDITION DU MINISTÈRE DE L'INFORMATION

AD11  
102W04/05



## ANNEXE 31

### Les grands services civiques



Rien ne jalonne plus heureusement ce chemin parcouru que l'accomplissement des grands services civiques auxquels les jeunes ont répondu avec enthousiasme.

Le Service civique rural a rassemblé plus de 100.000 jeunes des Chantiers, des Ecoles et des Mouvements de jeunesse.

Le Secours National a trouvé partout à l'occasion de sa Quinzaine régionale le concours qu'il pouvait souhaiter. Ce sont les jeunes qui, en partie, ont organisé et effectué les quêtes, les ramassages d'effets, les services d'ordre et souvent les séances artistiques de la meilleure qualité.

D'innombrables initiatives particulières ont traduit ce désir de travail et de dévouement

Faut-il rappeler la campagne d'entr'aide du Noël des séparés, les douloureux événements qui ont endeuillé la région parisienne?

Toujours et partout, les jeunes, ardents et généreux, se sont dépensés au service de la communauté.

## L'ÉCOLE



**R**ESTAURER dans les familles les vertus qui les font unies et fortes; aider et protéger la famille; développer chez l'enfant le souci de l'ordre, du bien et des disciplines..., c'est là le programme du gouvernement du Maréchal.

Mais ce programme ne serait qu'une illusion nouvelle si le gouvernement n'avait prescrit la réorganisation de l'enseignement.

Pour préparer de belles familles il faut préparer des parents dignes et conscients de leur mission; il faut préparer des Français et des Françaises.



*L'enseignement ménager* ★

est devenu obligatoire. Toutes les jeunes filles, riches ou pauvres, apprendront désormais leur rôle de femmes. Elles pourront acquérir ainsi les notions nécessaires de puériculture et se préparer à devenir des maîtresses de maison et des mères de famille averties et instruites de leur devoir.

*La réforme de l'enseignement* ★

L'enseignement gréco-latin est le plus ancien. Il a formé les générations françaises jusqu'aux derniers anciens du XIX<sup>e</sup> siècle.

En raison sans doute de l'amélioration considérable des échanges internationaux, de la rapidité des relations, de l'activité commerciale et industrielle toujours plus intense, le besoin s'est fait sentir d'un enseignement plus scientifique que littéraire et surtout plus pratique. C'est la naissance de l'enseignement moderne où les langues et les sciences ont rapidement pris la place du grec et du latin.

On a donc multiplié les Ecoles normales où l'instituteur ne recevait qu'une formation moderne. Et, ce faisant, on créait une classe sociale nouvelle : les primaires.

Dès lors quiconque fréquentait le lycée ou le collège était un bourgeois, fils de bourgeois, et quiconque suivait les cours d'une école primaire et d'un établissement technique n'était qu'un prolétaire.

L'école devenait donc, par un travers de l'esprit, le cours préparatoire à la lutte des classes.

Hiérarchique et social, le nouveau régime ne peut admettre qu'entre Français s'établissent dès l'enfance des raisons de défiance ou d'hostilité. « La réforme de 1941, disait récemment le Secrétaire général à l'Instruction publique, a essayé de mettre de l'ordre et de la clarté dans cette confusion qui était autant, ou plus peut-être, la faute des événements, des circonstances et de l'histoire que celle de la volonté des hommes. »

*L'enseignement primaire* ★

Jusqu'alors l'enseignement primaire élémentaire était couronné par le certificat d'études auquel les élèves se présentaient dans la treizième année. Puis les uns quittaient l'école pour l'atelier ou les champs, les autres se préparaient à l'Ecole normale qui n'était que le complément de l'Ecole primaire supérieure.

Certains enfin entraient au lycée ou au collège pour y recevoir l'enseignement secondaire.

Que se passait-il pour ces derniers?

Entrés en 6<sup>e</sup> à 13 ans, ils n'atteignaient le baccalauréat qu'à 19 ans, 20 ans souvent, et, compte tenu des années de préparation spéciale, ne pouvaient se présenter au concours de certaines grandes Ecoles avant 22 ou 23 ans. Ils ne le pouvaient plus, la limite d'âge étant souvent fixée à 21 ans.

Pour remédier à cet état de choses, on a établi à 11 ans un diplôme d'études primaires pour les élèves poursuivant leurs études secondaires ou primaires supérieures. Ceux qui ne quitteront pas l'Ecole primaire élémentaire y recevront jusqu'à 14 ans un enseignement où l'histoire et la géographie alternent avec les notions d'une formation artisanale ou rurale.

*L'enseignement secondaire* ★

La réforme institue, après le baccalauréat, une année préparatoire qui ne se substitue pas à celle préparant les grandes Ecoles. Par là on entend donner à chaque élève une formation aussi spéciale et aussi appropriée que possible à l'enseignement supérieur auquel il désire accéder.

D'autre part, la réforme entreprise tend à établir une distinction bien nette entre l'enseignement classique et l'enseignement moderne. L'enseignement classique, avec ou sans grec, sera toujours avec latin.



## ANNEXE 31

---

### *La formation des maîtres*



**Les Ecoles normales sont supprimées.**

**Les instituteurs se recruteront dans les collèges et les lycées et par voie de concours.**

**Mais on a eu le souci d'établir des correspondances parfaites entre les anciens examens de l'enseignement primaire supérieur et les examens présents et futurs de l'enseignement secondaire.**

### *Matières enseignées*



**Plus les années passaient et plus les programmes étaient modifiés. L'élève devait pour réussir fournir souvent un effort épuisant.**

**Et il n'en était pas pour cela mieux façonné et plus instruit. Au contraire.**

**Au lieu d'établir l'emploi du temps d'après les programmes, la réforme présente cette nouveauté qu'elle établit les programmes d'études en fonction du temps dont l'élève doit disposer.**

**Et l'on arrive à ce que tout l'enseignement des disciplines intellectuelles puisse avoir lieu dans la matinée; l'après-midi sera consacré à des exercices de détente, éducation physique, dessin, musique, couture... A partir de 16 h. 30 il pourra préparer tranquillement son travail du lendemain sans être obligé de veiller fort avant dans la nuit.**

**Telles sont les grandes lignes de la réforme d'un enseignement qui doit, selon le propos de M. Abel Bonnard : « Instruire et former l'enfant, c'est-à-dire lui donner à la fois des armes pour gagner sa vie et lui donner une âme pour vivre. »**